2026/...

TRANSMIS LE 27/10/2026
REÇU LE 27/10/2026
AFFICHÉ LE 28/10/2026
NOTIFIÉ LE 28/10/2026
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 28/10/2026

FRANCONVILLE LA GARENNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

---

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°10

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – CONSULTATION N°26CMS02 – FABRICATION, FOURNITURE ET LIVRAISON DE PROTHÈSES FIXES OU ADJOINTES AMOVIBLES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE (2 LOTS).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 1er du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Marc VASSEUR, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Nadine SENSE : Claire LE BERRE
Céline HECQUET : Dominique ASARO
Roland CHANUDET: Patrick BOULLÉ

ABSENTS
Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

****

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2026
DÉLIBÉRATION N°10

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – CONSULTATION N°26CMS02 – FABRICATION, FOURNITURE ET LIVRAISON DE PROTHESES FIXES OU ADJOINTES AMOVIBLES – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE (2 LOTS).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à 2161-5,

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir des dispositifs médicaux dans le domaine dentaire à partir d'empreintes et des préparations effectuées en bouche du patient par le praticien,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE et au BOAMP (31/03/2026), sur le profil acheteur et sur le site de la Ville, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution de deux accords-cadres relatifs à la fabrication, à la fourniture et à la livraison de prothèses fixes ou adjointes amovibles (26CMS02),

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant au pouvoir adjudicateur de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 septembre 2026 attribuant les accords-cadres à la société : EDENTECH (lots n°1 et n°2),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres,

APRÈS l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 septembre 2026 et de la Commission Ressources et développement en date du 17 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les accords-cadres relatifs à la fabrication, à la fourniture et à la livraison de prothèses fixes ou adjointes amovibles avec les sociétés :

- Lot n°1 – Prothèses fixes conjointes : : EDENTECH (sise : 35 avenue du Gros Chêne – 95220 HERBLAY) pour un maximum annuel de 60 000 € HT.
- Lot n°2 – Prothèses amovibles adjointes : : EDENTECH (sise : 35 avenue du Gros Chêne – 95220 HERBLAY) pour un maximum annuel de 120 000 € HT.

Article 2 : Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification. Les accords-cadres sont reconduits tacitement jusqu'à leur terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale des contrats, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

A l'unanimité des votants
Pour : 38 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
le 28 octobre 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

Monsieur Patrick BOULLÉ

Acte à classer

DEL01102026Q10

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-27T11-26-25.00 (MI273439220)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20261001-DEL01102026Q10-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - CONSULTATION N.26CMS02 - FABRICATION, FOURNITURE ET LIVRAISON DE PROTHÈSES FIXES OU ADJOINTES AMOVIBLES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE (2 LOTS).

Certifié Conforme

Date de décision : 01/10/2026

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.2. fournitures

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 10 - CP - Marché 26CMS02 Prothéses fixes ou adjointes amovibles.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date 27/10/26 à 11:26	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date 27/10/26 à 11:26	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date 27/10/26 à 11:31	